



**PLAN
 REGLEMENTAIRE
 C14
 Aléas, risques et nuisances**
 EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
LACRES

BOULOGNE-SUR-MER ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
Développement (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code
Côte d'Opale de l'Urbanisme)
 APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
 En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est nécessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

- LEGENDE**
 Éléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme
- Aléa Inondation / Classes d'aléa**
- Aléa fort
 - Aléa moyen
 - Aléa faible
- Aléa retrait/affleurement des sols aréolés**
- Fort
 - Moyen
- Installation classée pour l'environnement**
- ICPE agricole
 - ICPE industriel
- Autres**
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...)
 - Cavité souterraine (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
 - Site Pollué BASOL
 - Site d'Information sur les Sols
- Habillage cadastral**
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
 - Exploitation Agricole (dont RSD)
 - Périmètre 100m exploitation agricole
 - Captage
 - Surface en eau
 - Cours d'eau (Rivière, fleuve)
 - Voies
 - Bâti Cadastre
 - Cimetières
 - Equipements sportifs
 - Parcelle
 - Limite commune
 - Limite intercommunale